

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Sociale : Partenariats associatifs reproductibles / avenant n°1 au règlement d'examen des subventions communautaires

Séance du 03/11/ 2023

Délibération n°80

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 27 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle de délibérations de la mairie de Tsingoni le vendredi 03 novembre 2023 à 14 heures.

Présents :

Ahmed Combo PAPA, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOHAMED Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadanani,

Absents :

Houssamoudine ABDALLAH, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oiduat, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR SOILIH Inchat, MDALLAH Anlamati, SOUMAILA Mhamadi.

Absents représentés :

- Houssamoudine ABDALLAH représenté par ATTIBOU Zainati,
- MADI OUSSENI Mouhamadi représenté par ISSOUFI Ramadanani,
- MDALLAH Anlamati représentée par IBRAHIMA SAID Maanrifa,
- MOHAMED Zainaba représentée par BOURA Zaounaki Fatima,
- YSSOUFI Chaidati représentée par Mohamed ALLAOUI,
- ABDOU Mohamed représenté par ABDOU COLO Nassuhati,
- AMBDI Youssouf représenté par SAID Mariame,
- DIGO Popina représentée par ANDJILANI Housséni
- MROIVILI MOILIM Amina représentée par CHANRANI Daoudou,
- BACAR SOILIH Inchat représentée par BOINA MZE Salim.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu la délibération n°86 en date du 30 novembre 2022 portant règlement de l'examen des subventions communautaires,

Considérant les situations de partenariats reproductibles sur plusieurs années avec des acteurs économiques ou associatifs,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- ❖ **Qu'à compter de l'exercice 2024, l'avance N ne pourra être versée que si le bilan N-2 est justifié et soldé ;**
- ❖ **D'autoriser Monsieur le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 03/11/2023,

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Ibrahima Said Maanrifa

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 07/11/2023
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa
**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**